

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 Mars 2014 à 20h30

Sous la présidence de M. Jean-Luc PROTHET, Maire,

Conseillers présents : Mme Simone CANARD - Mrs Bernard MATHIEU - M. Robert PEILLON - M. Daniel FOREST -

Absentes démissionnaires : Mmes Christine GAY - Myriam CANARD

Absents excusés : Mmes Catherine DAILLY- Marieke CANARD Mrs. Jean-Yves PERRAUD - Patrick LE BOURLAY

Secrétaire de séance : Mme Simone CANARD

Date des convocations : 03 mars 2014

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

• **FINANCES**

**I. ASSAINISSEMENT -
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 et AFFECTATION DU RESULTAT -**

1.) Compte Administratif 2013

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2012, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	22 942.00 €	22 942.00 €	74 184.82 €	74 184.82 €
Réalisé	20 953.71 €	17 642.95 €	9 923.73 €	11 668.70 €
Résultat 2013	3 459.76€	/	/	1 744.97€
Résultat 2012	/	2 540.95 €	63 916.82 €	
Résultat de clôture 2013	3 459.76€	/	62 171.85€	/

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2013.

2.) Affectation du résultat de fonctionnement 2013

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 3 459.76 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	- 3 459.76 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 62 171.85 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	- 62 171.85 €
AFFECTATION (2) = d.	- 3 459.76 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €

II. COMMUNE :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - AFFECTATION DU RESULTAT -

1.) Compte Administratif 2013

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2013, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	226 762.68 €	226 762.68 €	332 436.07 €	332 436.07 €
Réalisé	163 481.61 €	246 253.65 €	101 475.44 €	106 894.22 €
Résultat 2013	/	82 772.04 €	/	5 418.78 €
Résultat 2012	/	88 488.16 €	/	100 114.23 €
Résultat de clôture 2013	/	82 772.04 €	/	105 533.01 €

Les restes à réaliser 2013 s'élèvent pour la section d'investissement à **224 755.00 €** en dépenses. Cette somme sera reportée sur le budget primitif 2014.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2013.

2.) Affectation du résultat de fonctionnement 2013

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 772.04 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	82 772.04 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	105 533.01 €
---	--------------

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-224 755.00 €
---	---------------

Besoin de financement F	=D+E	-119 221.99 €
AFFECTATION = C		82 772.04 €

€

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	82 772.04 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	

III. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013, BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des budgets assainissement et communal de l'exercice 2013 ;

Le conseil municipal,

- DECLARE que les comptes de gestions du budget assainissement et communal dressés, pour l'exercice 2013, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestions 2013 assainissement et communal tels qu'ils sont présentés par Monsieur le Receveur.

• QUESTIONS DIVERSES

- Des horloges astronomiques sont installées : elles sont réglées pour éteindre l'éclairage public à partir de minuit.
- Les crédits de voirie 2013 de la CCRB sont reportés sur 2014
 - Montée de l'église : coût 50000€
 - Chemin du lavoir : coût 34515€
 - Montée des charrois : coût 9500€
 - Changy : reprofilage près de chez Mme GONON coût 18400€
 Ces travaux seront faits dans l'année, il est aussi prévu de curer les fossés et d'élargir dans le talus entre Bellecombe et Montdenas.

- 27 500€ de crédit de voirie restent disponibles, à dépenser impérativement en 2014 : les affecter au centre bourg pour une tranche ainsi avancée de 2015 à 2014 ? Les nouveaux élus décideront.

- La main courante du cimetière endommagée a été réparée par Bernard Mathieu, adjoint
- Prévisions financières pour l'année 2014 : 154 917 €HT pour l'aménagement de la rue du bourg, hors chaussée prise en charge par le Département ("aménagement cœur du village : abords école accessibilité") et 53 000 €HT pour le toit de la mairie ; le département ne s'engage pas sur un montant de travaux supérieur à 207 917€HT (sa part de 60%, soit 124 750€ sera versée au titre de 2013 et 2014), tout dépassement de cette somme est 100% à la charge de la commune)
- le département prend en charge intégralement la chaussée
- 40% restent donc en investissement 2014 à la charge de la commune : 62000€ pour la rue du bourg, et 21000€ pour le toit, total 83000€
- 67 000€ seront versés en 2014 par le département, correspondant aux travaux mairie (60%) ; ne reste donc à trouver en investissement 2014 que 16 000 €
- la TVA payée en 2013 et 2014 sera compensée à la commune en 2015 et 2016
- en 2015 (préparation automne 2014) - il conviendra de négocier de nouvelles aides auprès du département
- Borne incendie au Chizot : les techniciens estiment qu'une borne ne peut réglementairement être installée en raison d'un débit insuffisant
- Le vote des taux d'imposition sera fait lors du vote du budget en fonction des résultats de « Gestion locale »
- L'équipe de la bibliothèque a fait la demande d'achat d'un ordinateur, conformément aux exigences d'un bon partenariat avec la Bibliothèque Départementale. Les devis vont de 774€ à 1 104€. Les conseillers conviennent de l'opportunité de la proposition à 774€. Il appartiendra aux nouveaux élus d'inscrire cette somme au budget 2014.
- Le vote des nouveaux taux d'imposition, tenant compte des répartitions nouvelles du produit des taxes entre commune, communauté de communes et département, aura lieu lors du vote du budget, après étude des propositions de l'analyse technique du cabinet « Gestion locale »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire :
Jean-Luc PROTHET